



Avis du CSE Central sur les orientations stratégiques de l'entreprise 2024 et le contrat d'objectifs et de moyens 2024-2028

Les élu-e-s du CSEC tiennent tout d'abord à souligner le contexte particulièrement instable dans lequel ils rendent leur avis sur les orientations stratégiques de l'entreprise 2024 et le projet de Contrat d'Objectifs et de Moyens 2024-2028. Cette incertitude qui pèse sur l'avenir de l'entreprise et de ses salariés dure en fait depuis le printemps 2022, après la décision populiste du Président de la République, candidat à sa propre succession, de supprimer la contribution à l'audiovisuel public. Depuis cette date, rien n'aura été épargné à l'Audiovisuel Public.

Le COM 2019-2022 a été prolongé d'un an dans l'attente de la négociation du futur COM 2024-2028. Une trajectoire budgétaire a ensuite été actée à l'automne 2023 par le gouvernement avec des crédits dit de transformation dédiés aux rapprochements entre les différentes entités de l'Audiovisuel Public. Mais c'était sans compter sur les attermoissements de l'Etat et les changements de ministres en janvier 2024. Le lancement d'un projet de holding-fusion par la nouvelle ministre de la Culture a été particulièrement contesté. Mais la discussion initiée au parlement a été stoppée nette par la dissolution de l'Assemblée Nationale en juin 2024.

Dans le même temps, les versements des crédits du programme incitation à la transformation ont d'abord été rabetés de 13 M€ puis leurs versements ont été stoppés en avril 2024. Ils ont peu de chance de reprendre puisque le nouveau gouvernement mis en place en septembre 2024 aurait visiblement décidé d'en rester là pour des raisons d'économie budgétaire.

Nous sommes à ce jour en attente d'un projet de budget 2025 dont la discussion n'a pas encore commencé à l'Assemblée Nationale, mais qui risque de comporter des coupes budgétaires encore plus sévères pour les entreprises de l'Audiovisuel Public.

Après la présentation d'une feuille de route lors du CSEC de février 2024, la direction a ouvert l'information-consultation de notre instance sur les Orientations stratégiques de l'entreprise en avril 2024. Le document indique que « *notre trajectoire budgétaire pluriannuelle, arbitrée à la rentrée 2023, traduit la confiance des pouvoirs publics et crée une exigence de bonne utilisation de nos moyens au service de nos enjeux stratégiques des années à venir.* »

Dans le contexte politique et économique actuel, le manque de stabilité et de perspectives est très préjudiciable au rôle que doit tenir notre entreprise et à celui de tout l'Audiovisuel Public dans notre pays.

Les économies demandées par le gouvernement dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2025 pourraient impacter fortement la trajectoire budgétaire de l'entreprise. Si tel est le cas, nous serons face à un problème de faisabilité économique et sociale qui nécessitera une révision de la stratégie de l'entreprise sur laquelle la direction devra nous informer précisément.

Quel crédit peut-on encore donner à ces orientations présentées par la direction ? Dans quelle mesure la modification de la trajectoire budgétaire va-t-elle impacter le déploiement de cette

stratégie ? Quand le saurons-nous ? Rien n'est encore acté pour la suite, ni le mode de financement, ni le budget 2025, ni la trajectoire financière des années suivantes. Comment peut-on maintenir les *Objectifs* d'un COM quand les *Moyens* ne sont plus au rendez-vous ? Comment penser que les salariés adhéreront au cap donné lorsque celui-ci peut être remis en cause à chaque instant ?

Sur le fond, beaucoup de questions restent en suspens. Les rapprochements France 3-France Bleu et l'intégration de franceinfo, tels qu'indiqués dans le projet de COM préfigurent-ils une fusion inéluctable des sociétés de l'Audiovisuel Public avant même que la représentation nationale l'ait décidé ? On peut se poser la question. Est-ce le rôle des présidences de l'Audiovisuel Public de devancer les désirs des gouvernants ?

Le rapport d'expertise éclaire d'un nouveau jour les efforts de productivité consentis par les salariés de France Télévisions ces dernières années. Ils n'en ont pratiquement pas été récompensés. Si nos budgets annuels avaient été indexés chaque année sur l'inflation, le budget 2023 serait doté de plus de 500 M€ supplémentaires. En cumulé de 2019 à 2023, c'est un manque à gagner de plus d'un milliard d'euros pour l'entreprise. Voilà la réalité de l'attrition économique sur le dos des salariés et de l'activité interne.

Le rapport d'expertise démontre que « **le modèle de France Télévisions est à risque au niveau humain, financier et sur les moyens mis à disposition pour répondre aux enjeux de demain** » en citant les propos même de nos dirigeants à de multiples reprises.

Un flou persistant sur le niveau de l'emploi

En l'état, la trajectoire économique 2024-2028 prévoit une baisse des frais de personnel sans que les moyens d'y arriver soient explicités. La direction a pourtant une obligation d'informer le CSEC sur les impacts de ses orientations stratégiques sur l'emploi. Quels sont-ils ? Comment la direction entend-elle atteindre ses objectifs ? Comment est-il possible de réduire ainsi la masse salariale sans suppression de postes ? Quel est le projet social ? Quelles sont les projections d'emploi de la direction en la matière ?

La direction s'appuie sur l'accord GPEPP comme feuille de route pour l'emploi. Cet accord est pourtant resté largement inappliqué dans l'entreprise et va s'arrêter en mars 2025. Alors que la direction met en avant la transformation numérique, en trois ans d'application de l'accord il n'y a eu que 45 reconversions, dont une seule sur un poste dédié au numérique. La vision stratégique de la direction en matière de gestion prévisionnelle de l'emploi est la reprise des dispositions de l'accord GPEPP sans véritable projection vers les 5 années à venir.

L'un des objectifs de la RCC, de profiter des départs pour recruter de nouvelles compétences, n'a pas été démontré. Aucune typologie n'a été présentée aux élus ou aux organisations syndicales, tout comme l'impact de la RCC sur les métiers en décroissance.

Lors des négociations emploi début 2024, la direction s'est dite dans l'impossibilité de s'engager sur une stabilité de l'emploi. Selon les représentants de la commission Culture de l'AN, la direction de FTV aurait avancé « *l'hypothèse d'une stabilité des effectifs à 8 900 ETP sur la durée du COM* ». L'IGF estimerait, suite à sa mission à FTV en 2024, que la trajectoire budgétaire 2024-2028 nécessiterait une baisse de 700 ETP (source : questions de la commission Culture de l'Assemblée nationale, transmises aux OSR de FTV le 4 octobre 2024).

Cette trajectoire budgétaire définie en 2023 étant elle-même remise en question, quel est l'objectif d'ETP de la direction à l'horizon 2028 ? Comment la direction compte-t-elle satisfaire

son objectif ? La direction doit communiquer aux élus les informations nécessaires à la compréhension de sa politique en matière d'emploi.

Les élus préconisent un engagement clair de la direction sur le maintien du niveau de l'emploi à couverture conventionnelle égale.

Un réseau régional délaissé

France 3 est en perte d'audience. Pour les élus, cette pente dangereuse pour la chaîne est une conséquence des choix éditoriaux de la direction qui privilégie le vaisseau amiral France 2. Une vision jacobine du fait régional habillée d'un faux semblant de régionalisation avec des moyens humains et financiers toujours plus réduits, ce qui place la chaîne et ses salariés dans une forme de qualité empêchée, dont nous ressentons les effets mois après mois au travers des débats en CSE du Réseau régional. De 2015 à 2023, le réseau régional a ainsi perdu 740 ETP, soit 22% de ses effectifs malgré, en parallèle, un discours sur le développement des régions.

Nous y voyons une forme de dédain pour ce qui relève du régional, totalement à rebours de l'expression des Français qui plébiscitent la proximité. Il y a un enjeu démocratique majeur à être présent sur le terrain aux côtés des habitants de notre pays, partout sur notre territoire. Le mirage *Tempo* a fait long feu, la vision 100% régionale de l'information nationale et internationale est un faux semblant méprisant vis à vis des 81% des habitants qui n'habitent pas en région parisienne.

La direction, à travers le COM qu'elle a négocié avec l'Etat, indique une volonté de multiples rapprochements structurels entre France 3 et France Bleu mais sans assumer clairement la finalité de ces derniers. S'agit-il de fusionner in fine les deux réseaux régionaux ? Selon quelles modalités ? A travers une filiale commune FTV-Radio France ? Et avec quelles conséquences sociales ? Le COM comporte plusieurs passages sur le programme de transformation et une annexe très précise. Ce programme n'étant plus financé, qu'en est-il de la modification du COM sur ce point ?

Le manque de réponse à ces questions inquiète fortement les élus. Compte tenu de la suspension du versement des crédits du Programme Innovation et Transformation, les élus demandent la suspension des projets de rapprochement en cours, y compris les coopérations éditoriales plus ou moins opaques. Ils demandent une information-consultation sur le projet régional réel de la direction et ses conséquences.

La décision récente de supprimer la marque *France 3* en région au profit de la marque *Ici* fait craindre un effacement de l'identité de cette chaîne, de son histoire et de son intégration dans l'imaginaire collectif des citoyens et des téléspectateurs. Par ailleurs, cela fait courir un risque de relégation sur un autre canal de la TNT et des box, car le lien entre le canal trois et le nom de la chaîne sera rompu.

Les élus demandent un moratoire sur cette décision.

Des chaînes Outre-mer sous-dotées

Le pacte de visibilité des Outre-mer mériterait d'être remis à plat, en lien avec les représentants du personnel ultramarin afin de gagner en ambition. Car s'il a été largement accompli, il était largement insuffisant. Cette volonté de visibilité des Outre-mer sur toutes les antennes ne répond pas à la légitime revendication des citoyens ultramarins de disposer d'un média public local qui soit le reflet de leur territoire et qui rende compte de leurs réalités locales. Force est de constater

une inégalité qui perdure quant aux moyens de production des stations ultramarines qui restent sous-dimensionnés par rapport à l'hexagone. La direction indique une volonté d'accroître le niveau de production, mais cela reste une intention non financée.

France 2 est par ailleurs très largement cité dans le projet de COM, à l'inverse de France 3 et des chaînes Outremer. Cela est même très explicite dans le texte : « *Une attention particulière sera portée à France 2 qui, en tant que vaisseau amiral de l'audiovisuel public, a vocation à fédérer le public le plus large autour d'une offre distinctive et innovante.* » Une ambition pour la chaîne qu'on ne retrouve pas pour les régions et les outre-mer.

Les élus préconisent un renforcement budgétaire des régions et des outremer.

Une concentration de moyens sur les éditions nationales de France 2 au service de la fabrique de l'information

Si l'on peut saluer la poursuite d'émissions d'investigation qui sont la fierté du service public, on ne peut que regretter l'externalisation croissante de la production. France Télévisions a pourtant les talents nécessaires.

Par ailleurs, les élus dénoncent les méthodes de fabrication des éditions de l'information de France 2, en particulier celles du journal de 20h. Ces éditions, censées refléter le travail collectif de centaines de journalistes et techniciens de l'entreprise, fonctionnent trop souvent en vase clos, dans un entre-soi où la cooptation reste la règle.

Les choix éditoriaux, concentrés dans les mains d'un petit groupe, ne sont pas toujours à la hauteur du pluralisme des idées et des points de vue que ces éditions doivent pourtant garantir. Par ailleurs, si France télévisions s'est engagée à mieux refléter la diversité sociale du pays, notamment dans les rédactions, le « vaisseau amiral » - et notamment son encadrement - est encore loin de donner l'exemple en la matière.

En allongeant la durée du JT de 20h, la direction répond en avance de phase, et sans la moindre consultation des instances, à l'une des préconisations du projet de COM qui indique que la durée d'information sur France 2 devra atteindre 6 heures par jour.

Sur l'engagement que FTV « *amplifiera sa vocation à exposer largement le débat public et politique et à représenter l'ensemble des opinions et courants de pensée* », les élus attendent des actes concrets pour que les éditions d'information aux heures de grande écoute sortent de la pensée dominante largement néolibérale et favorable au gouvernement. Un indicateur du COM à ce sujet, par édition d'information, nous semble nécessaire.

France Télévisions, média public, s'honorerait à s'engager à mieux défendre les principes républicains, en rappelant sans cesse ce qui n'en fait pas partie, comme ces projets nauséabonds de l'extrême droite qui ne sont pas conformes au droit constitutionnel. Cela doit être l'un des rôles de l'Audiovisuel Public de prôner le vivre ensemble plutôt que de dériver vers la stigmatisation des minorités et des plus faibles, ou de faire insidieusement des amalgames entre immigration et insécurité.

« Une démocratie n'est une démocratie que si les citoyens ont accès à une information fiable et diversifiée, en particulier sur les décisions et agissements de leurs représentants politiques », nous précise le rapport d'expertise. La direction a beau jeu de se réfugier derrière une satisfaction des publics sur la crédibilité de l'information. De quelle information parle-t-on ?

Un sondage spécifique sur le 20h de France 2 serait plus éclairant. Et un ressenti n'est pas forcément le reflet d'une réalité, la direction aime à nous le rappeler le plus souvent possible quand cela l'arrange, notamment à propos de la souffrance des salariés.

Franceinfo a du mal à trouver son audience

L'abandon de la mission d'informer à heure très régulière au profit de « talk » comme le font les autres chaînes d'info privées n'est pas conforme à la mission de franceinfo. Les élus pensent qu'il ne faut pas tourner le dos à l'ambition originelle d'être la chaîne du décryptage de l'information et du pas de côté. La chaîne souffre de son sous-dimensionnement humain et de son mauvais positionnement sur la TNT. Un positionnement sur le canal 12 qui va être libéré, permettrait à franceinfo de jouer enfin, en termes d'exposition, à armes égales avec ses concurrentes.

Où en est-on de la « *nouvelle étape pour le média global franceinfo* » ? Quel est le calendrier ? Le projet est-il suspendu ?

Sur les aspects numériques, si franceinfo est leader sur les audiences, on peut craindre qu'une bascule de l'information régionale et locale de France 3 vers le site internet Ici face perdre plus du tiers de l'audience de la plateforme franceinfo. Est-ce ainsi que l'on construit la puissance de nos offres sur le numérique ?

Les élus préconisent la bascule de franceinfo sur le canal 12 de la TNT et une mise à plat de l'organisation de la rédaction nationale et des modes de fabrication de l'information.

Intelligence artificielle

Le projet de COM indique une : « *proposition de nouveaux outils technologiques communs (IA ou non) et de cas d'usage d'IA permettant la réalisation de gains de productivité et/ou l'amélioration de la qualité de service et sélection par France Télévisions et Radio France des outils et cas d'usage à développer.* » Le COM est plus clair sur les intentions de la direction, qu'elle ne l'est elle-même. Nous savons que ces projets sont déjà engagés sans informations ni consultations des instances. La direction va beaucoup plus vite que ce qui est indiqué au COM. Nous lui demandons de faire toute la transparence sur ses intentions en la matière en commençant par ouvrir une information-consultation sur l'introduction d'un socle technologique d'IA actuellement en cours de développement.

Dans ce contexte d'évolution accélérée de l'environnement et de disruption sur le plan technologique du fait de la montée en puissance très rapide de l'utilisation de l'IA, les élus exigent une transparence totale sur les applications que la direction compte faire de cette nouvelle technologie. L'entreprise seule ne peut absorber les gains de productivité qui seront obtenus. Les élus demandent que cela fasse l'objet d'une évaluation systématique et d'un partage négocié de ces gains avec les salariés. Si l'objectif est de diminuer le niveau de l'emploi, nous ne l'accepterons pas et la direction doit être claire sur le sujet.

Les élus demandent que tout projet d'utilisation d'une intelligence artificielle dans l'entreprise fasse l'objet d'une évaluation en matière d'impact carbone et de mesures compensatoires, car nous savons que l'intelligence artificielle consomme largement plus d'énergie que les technologies numériques classiques.

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (Article L.4121-1 du Code du Travail)

Ni les orientations stratégiques 2024 ni le projet de COM ne tiennent compte de l'état du corps social de France Télévisions, et encore moins des conséquences des prochains projets sur celui-ci.

En 2023 le taux d'absentéisme était de 6,13%, avec des pics dans certaines directions : 6,98% à l'Information, 6,52% dans le Réseau France 3 et 6,20% à la Gestion-moyens-production. Comme le taux moyen est proche de celui observé en France (6,11%), les seules causes recherchées sont les épidémies qui circulent dans le pays. Les causes organisationnelles, elles, sont soigneusement ignorées.

Il existe pourtant plusieurs baromètres sur la santé mentale en France, ainsi que des dizaines d'études sur certains modes de management et d'organisation des espaces de travail. Et que dire des réserves émises quasi systématiquement par l'employeur auprès de la CPAM en cas de déclaration d'accident du travail psychologique ? Elles visent à contester le lien avec le travail malgré le fait qu'à France Télévisions, les taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles ne cessent d'augmenter.

Les alertes des élus, des médecins et des psychologues du travail sont traitées au cas par cas, sans politique de consolidation des expériences, sans que la direction accepte d'interroger l'organisation d'une direction ou de l'entreprise, d'où la multiplication des risques graves qui de fait ne diminueront pas. Eteindre les incendies va encore occuper une bonne part du temps des salariés de cette entreprise, quelle que soit leur place dans la hiérarchie. Le déploiement de la culture de la prévention, prônée par la direction et espérée par les élus depuis si longtemps, relève plus de la politique d'affichage que d'une réelle volonté d'action ; elle doit urgemment bénéficier de moyens conséquents, à la hauteur des enjeux sociaux (sens au travail) et financiers (hausse des cotisations d'accidents du travail et maladies professionnelles, CDD de remplacement pour pallier les absences, retards dans les projets en cas de mauvais accompagnement, etc.)

Le non-respect croissant par l'encadrement des règles conventionnelles, légales et déontologiques, y compris par ignorance, est un signe inquiétant. Qu'il soit impulsé par la direction ou pas, dans les deux cas cela est grave. Des ressources existent (formations, communications, etc.) mais sont visiblement inopérantes. Une chose est sûre, le résultat visible est une culture d'entreprise qui relègue le dialogue social (avec les représentants du personnel mais aussi les espaces de discussion avec tous les salariés) à une pénible obligation légale pour une partie des représentants de la direction.

Les salariés subissent une dégradation sans précédent de leurs conditions de travail en raison des coupes budgétaires et des baisses d'effectifs. Même quand les postes sont in fine remplacés le processus prend des mois. Les grilles de programmes changent en cours d'année pour faire des économies. La surcharge mentale et le manque de temps liés à des objectifs intenable atteignent les salariés (faire toujours plus avec toujours moins).

Au regard des bilans 2022, les élus du CSEC ont fait des préconisations dans leurs avis relatifs à la politique sociale de l'entreprise, sans que cela ait été suivi d'effets, alors que cela aurait pu nourrir l'élaboration de la stratégie de l'entreprise. Il ne peut pas y avoir 2 discours parallèles : « on ne peut pas arrêter les projets sinon nous serons en retard technologiquement » vs « nous avons besoin de temps pour faire évoluer les pratiques managériales ». L'un ne va pas sans l'autre. La réussite de la transformation des pratiques professionnelles est dépendante de l'accompagnement des salariés, pas l'inverse.

« Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé », c'est le principe de base énoncé par l'article L.4121-2 du Code du Travail.

Les élus préconisent que le COM intègre des indicateurs de santé, afin d'obliger la direction à agir en interne à l'entreprise. Ils demandent également que la direction mette en place des budgets identifiés sur le déploiement des projets afin de pouvoir gérer les difficultés liées à ces déploiements (renforts humains et techniques, complément de développement, formation, dialogue social).

Conclusion

Les élus du CSEC réaffirment, comme en 2019, que le **dialogue social est incontournable** sur ces sujets, qu'il doit être perçu comme un véritable investissement et qu'il doit être de très haut niveau pour réussir l'ensemble des transformations nécessaires et **favoriser la pleine réussite des projets** pour l'entreprise, ses salariés et les publics. Force est de constater qu'il a fait cruellement défaut ces dernières années et que les passages en force sur les déploiements de projets ont produit des effets délétères sur le corps social.

Les élus demandent à la direction de fournir un agenda du déploiement des projets 2024-2028, ainsi qu'un planning précis des informations-consultations à venir sur les projets envisagés, afin que le CSE Central et ses commissions, les CSE d'établissements et les instances de proximité puissent disposer d'une vision claire des transformations à venir et de leurs impacts.

Les élus rappellent à la direction que le rendu de cet avis ne la dédouane pas de consulter l'instance sur les conséquences des déclinaisons opérationnelles de ses orientations stratégiques 2024, et qu'en cas de fait majeur percutant la stratégie de l'entreprise, notamment une modification de la trajectoire budgétaire, une nouvelle information-consultation du CSEC devra être engagée.

Les élus constatent que la direction ne répond pas à son obligation légale d'informer les élus sur les impacts de ces orientations stratégiques 2024, en particulier sur l'emploi.

Les élus estiment que l'entreprise est dans une situation économique particulièrement difficile et alarmante, que la direction ne répond pas à toutes leurs questions et qu'ils ne peuvent rester dans une telle incertitude.

En conséquence de toutes ces observations, des questions restées en suspens, et des incertitudes qui persistent sur la trajectoire budgétaire 2024-2028, les élus du CSEC rendent un avis négatif sur les Orientations Stratégiques de l'Entreprise 2024 et sur le projet de Contrat d'Objectifs et de Moyens 2024-2028

Avis à l'unanimité des élus par 25 voix 25

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO et SNJ s'associent

Paris, le 8 octobre 2024